

PERFORMANCE

EMPLOI



JE PARTICIPE À LA FORMATION D'UN JEUNE

PLAN RÉGIONAL JEUNES
PARCOURS D'ACQUISITION
DES COMPÉTENCES
EN ENTREPRISE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

L'Europe s'invente chez nous

La Région Grand Est, en parallèle des mesures gouvernementales (*1 jeune, 1 solution*), initie un plan régional en faveur des jeunes, pour répondre aux inquiétudes et aux problématiques d'emploi de la jeunesse au sortir de la crise de la COVID-19. **Le Plan Régional Jeunes comporte plusieurs actions dont le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise.**



Le Parcours d'Acquisition des Compétences en Entreprise, c'est quoi ?

Permettre à un jeune de 18 à 29 ans révolus, diplômé ou non, d'acquérir des compétences et une première expérience professionnelle tutorée au sein de mon entreprise pendant 6 mois.



Suis-je concerné ?

Si mon entreprise est **implantée dans le Grand Est**, je peux former un jeune dans le cadre du Parcours d'Acquisition des Compétences. Seront prioritaires :

- les entreprises relevant d'une **filière d'avenir** : transition écologique, numérique, industrielle, sans exclure le bâtiment, le soin et la santé ;
- les entreprises dont les **activités ont particulièrement été affectées par la crise sanitaire** : hôtellerie-restauration, événementiel, tourisme, culture ;
- les TPE, PME et Grands Groupes de **tous secteurs d'activité**.



Comment ça se passe ?

► Mise en oeuvre

Elle est confiée à un prestataire, qui aura pour missions de :

- me mettre en relation avec le jeune,
- élaborer son parcours de formation avant son entrée dans mon entreprise, en fonction du poste que je lui propose et des compétences qu'il détient,
- suivre et accompagner le jeune au sein de mon entreprise (à raison de 2 heures par semaine),
- formaliser les compétences qu'il aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail,
- présenter un bilan de fin de parcours,
- proposer des alternatives en cas de non embauche.

► Financement

La Région Grand Est a alloué un budget de 16,4 millions d'euros. L'objectif est de ne laisser **aucun « reste à ma charge »** :

- en tant qu'entreprise accueillante, je bénéficierai d'une **aide au tutorat**, graduée en fonction du niveau du jeune : 350€ par mois pour les jeunes sans qualification et 230€ par mois pour les jeunes diplômés,
- une **aide de 500€** sera versée mensuellement au jeune,
- le financement de l'accompagnement du jeune (soit 2500€ pour un jeune pour 6 mois) sera payé à un organisme prestataire pour la mise en œuvre du dispositif.



Bon à savoir

Si vous accueillez une **personne en situation de handicap**, vous pouvez vous faire accompagner par l'Agefiph et ses partenaires.

Pour plus d'informations, consultez le **site de l'Agefiph** ou contactez votre délégation régionale :

► grand-est@agefiph.asso.fr



Plus d'informations et inscriptions :

► pace-grandest.fr



Un dispositif « gagnant - gagnant »

- une réponse aux **besoins en compétences** de mon entreprise,
- la **mise en relation** avec les profils que je recherche,
- l'accueil d'un jeune **sous statut de stagiaire de la formation professionnelle**,
- une **aide mensuelle au tutorat**,
- un **accompagnement du jeune par des professionnels** de la formation.

Retrouvez nous sur :

